



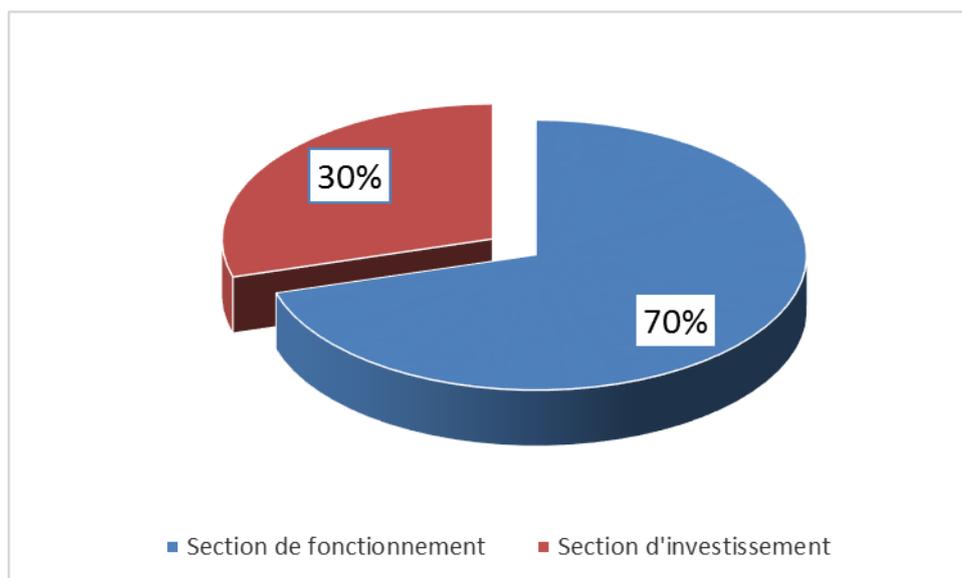
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2019 est bâti en respectant les orientations suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement pour améliorer les niveaux d'Épargne de la Collectivité et ainsi garantir un niveau d'investissement suffisant pour entretenir notre patrimoine et mettre en œuvre notre plan pluriannuel d'investissement

D'un point de vue comptable, le budget se décompose en deux parties :

- La section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations relatives à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui présente les programmes modifiant de manière durable la valeur du patrimoine et destinés à l'enrichir.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement se décline en plusieurs chapitres budgétaires comme indiqués ci-dessous.

Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
		BP 2019			BP 2019
011	Charges à caractère général	3 036 511	70	Produits des services	1 065 612
012	Charges de personnel	8 484 074	73	Impôts et taxes	10 311 243
65	Autres charges	1 859 355	74	Dotations	3 749 839
66	Charges financières	355 000	75	Autres produits	236 200
67	Charges exceptionnelles	13 500	013	Atténuation charges	150 000
022	Dépenses imprévues	100 000	77	Produits exceptionnels	10 000
014	Atténuations de produits	-	76	Produits financiers	-
Dépenses réelles		13 848 440	Recettes réelles		15 522 894
042	Ordre (entre sections)	1 100 000	042	Ordre (entre sections)	82 000
023	Virement à la section d'lt	656 454	002	Résultat reporté	-
Total dépenses fonctionnement		15 604 894	Total recettes fonctionnement		15 604 894

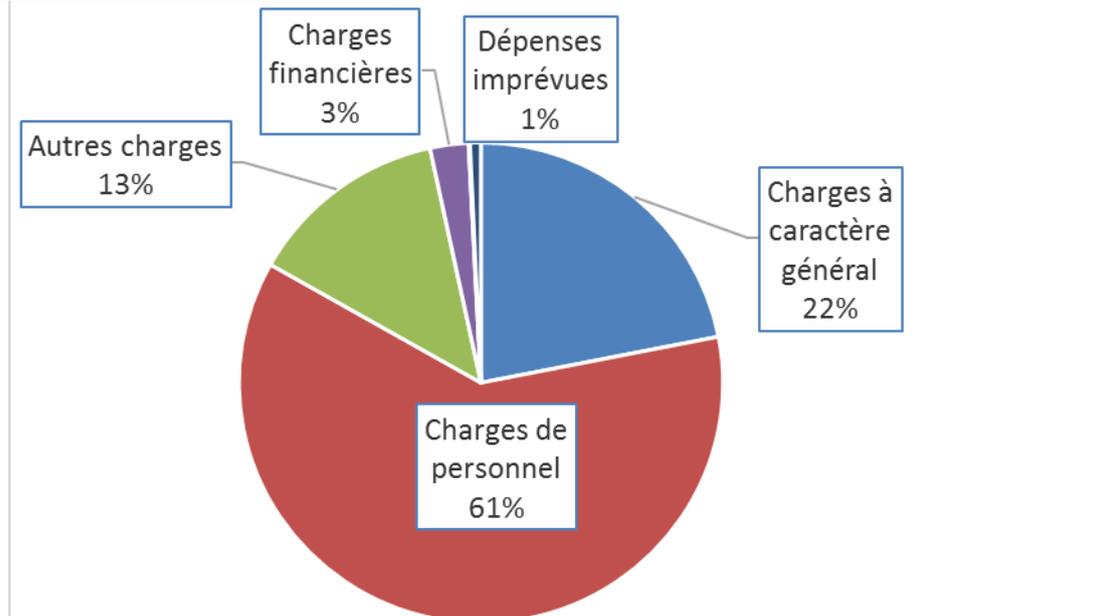
La section de fonctionnement s'équilibre 15 604 894 € avec un virement à la section d'investissement de 656 454 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	ECART BP19/BP18	EVOLUTION BP A BP
011	Charges à caractère général	3 325 765	2 785 667	3 254 670	3 036 511	- 218 159	-7%
012	Charges de personnel	8 091 915	8 260 417	8 144 317	8 484 074	339 757	4%
65	Autres charges	1 888 100	1 843 387	1 849 560	1 859 355	9 795	1%
66	Charges financières	460 000	296 754	378 000	355 000	- 23 000	-6%
67	Charges exceptionnelles	16 500	1 801	12 500	13 500	1 000	8%
014	Atténuation de produits	10 000		10 000	-	- 10 000	-100%
022	Dépenses imprévues	104 413		20 888	100 000	79 112	379%
Dépenses réelles		13 896 693	13 188 026	13 669 935	13 848 440	178 505	1,31%
042	Ordre (entre sections)	1 200 000	1 485 215	1 400 000	1 100 000	- 300 000	-21%
Total dépenses fonctionnement		15 096 693	14 673 241	15 069 935	14 948 440	- 121 495	-1%
023	Virement à la section d'lt	522 075			656 454	656 454	
Total dépenses fonctionnement		15 618 768	14 673 241	15 069 935	15 604 894	534 959	3,55%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement augmentent de 1.31 % par rapport au Budget Primitif de 2018.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général :

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La commune entend maintenir une gestion rigoureuse de l'ensemble des consommations courantes. Dans cette optique, les achats sont regroupés (groupements de commande) afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Le poste des charges à caractère général (fournitures et services) diminuerait de 7 % par rapport au BP 2018.

La prise en compte des nouveaux besoins des services gestion Cloître/Abbaye et camping est compensée par la suppression des dépenses liées à la saison culturelle mais aussi au reversement de la part tourisme à l'EPIC.

Globalement, sur les dépenses réelles de fonctionnement, leur augmentation sera limitée à 1,3% même si la masse salariale devrait progresser de 4%. Les diminutions des chapitres des fournitures et des services et frais financiers limitent l'augmentation de la section de fonctionnement.

Le poste des charges à caractère général représente 22% des dépenses réelles de la section de fonctionnement contre 24% en 2018. Il s'agit de l'ensemble des acquisitions de matières, fournitures ou prestations permettant de contribuer au bon fonctionnement des services municipaux.

Ce chapitre diminue de 7% en 2019, soit – 218 159 € par rapport à 2018.

Gestionnaire	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	ECART BP 2019/ BP 2018	
					ARBITRAGE		
Administration générale	178 062	166 798	148 191	198 050	195 030	- 3 020	-1,52%
Etat Civil			5 656	6 400	2 632	- 3 768	-58,88%
Informatique	122 442	125 140	128 183	134 150	132 980	- 1 170	-0,87%
CLSPD	19 177	24 470	14 728	36 000	30 000	- 6 000	-16,67%
Taxes foncières	78 691	78 717	95 366	81 160	91 350	10 190	12,56%
CIMETIERES	15 076	12 393	13 158	17 200	21 200	4 000	23,26%
CONTRAT DE VILLE	15 960	754	3 102	2 600	2 000	- 600	-23,08%
Ressources humaines	35 123	44 065	20 295	61 180	51 720	- 9 460	-15,46%
Urbanisme	1 116	110 438	46 965	90 000	-	- 90 000	-100,00%
Direction culture	234 669	248 331	165 571	206 899	8 538	-198 361	-95,87%
Patrimoine + Cloître	18 365	15 710	15 531	16 891	93 330	76 439	452,55%
Bibliothèque	9 157	7 904	8 253	9 140	9 730	590	6,46%
Ecole de musique	6 528	5 702	4 001	6 083	6 000	- 83	-1,36%
Cantines scolaires	554 929	480 750	360 169	434 980	405 000	- 29 980	-6,89%
Enfance	89 388	88 510	87 960	90 710	90 710	-	0,00%
Enseignement	86 701	80 141	72 234	79 119	80 394	1 275	1,61%
Police municipale	10 900	12 033	11 746	11 270	16 159	4 889	43,38%
Communication	59 468	62 900	71 890	78 300	79 300	1 000	1,28%
Secrétariat Cabinet	45 221	33 310	23 800	34 600	30 100	- 4 500	-13,01%
Festivités	111 765	104 013	107 410	99 000	105 100	6 100	6,16%
Sports	63 712	55 327	46 989	55 728	55 728	-	0,00%
Moissac Plage						-	
Environnement	53 289	81 391	67 933	82 210	129 700	47 490	57,77%
Parc -Technique	767 891	757 454	593 814	692 500	742 100	49 600	7,16%
Fluides (EDF Gaz et Eau)	605 762	522 711	503 396	559 500	566 000	6 500	1,16%
Patrimoine Foncier	2 981					-	
Commerce Artisanat		1 836	8 326	10 000	5 000	- 5 000	-50,00%
Office de Tourisme			161 000	161 000		-161 000	-100,00%
Camping Bidounet					30 000	30 000	
Marketing territorial					56 710	56 710	
Total	3 186 374	3 120 798	2 785 667	3 254 670	3 036 511	-218 159	-7%

Les charges de personnel :

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le poste de Directrice des Ressources Humaines est pourvu depuis juin 2018.

En 2018, suite à la reprise en régie de la gestion de l'Abbaye et du camping, la commune a augmenté ses effectifs.

En 2019, il est prévu de reprendre sur le budget communal les 2 postes de l'EPIC suite à sa dissolution.

En 2019, la municipalité souhaite impulser une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les changements internes qui impacteront la collectivité dans les années à venir.

Avec la prise en compte de ces nouvelles embauches, la masse salariale devrait progresser de 4% soit 347 858 € par rapport au BP 2018.

Avec 8 484 074 €, les charges de personnel représentent 61% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 4% par rapport au BP 2018.

Détail des dépenses de personnel par service (chapitre 012) :

Gestionnaire	PREVISION 2018	BP 2019	ECART BP 2019/ BP 2018	
Administration générale	299 855	322 548	22 693	8%
Cimetières	67 829	67 115	- 714	-1%
CLSPD	56 645	61 566	4 921	9%
Informatique	43 489	42 516	- 973	-2%
Etat civil	185 103	180 577	- 4 526	-2%
Finances	233 863	252 550	18 687	8%
Marchés Publics	32 154	29 303	- 2 851	-9%
Secrétariat	43 481	41 499	- 1 982	-5%
Ressources Humaines	309 364	332 801	23 437	8%
Communication	91 949	96 443	4 494	5%
Technique	216 310	197 121	- 19 189	-9%
Urbanisme	136 790	127 145	- 9 645	-7%
Environnement	81 436	32 756	- 48 680	-60%
Direction des affaires culturelles	222 003	221 673	- 330	0%
Gestion des salles	193 993	224 320	30 327	16%
Patrimoine	134 637	349 311	214 674	159%
Bibliothèque	182 684	222 195	39 511	22%
Ecole de musique	302 648	301 600	- 1 048	0%
Enfance	817 378	817 426	48	0%
Ecoles - Entretien	885 943	745 583	- 140 360	-16%
Affaires scolaires	66 269	71 982	5 713	9%
Ecoles	546 933	565 835	18 902	3%
Police municipale	469 572	438 149	- 31 423	-7%
Social	117 798	125 863	8 065	7%
Sports	335 651	346 291	10 640	3%
Entretien Batiments	680 175	725 648	45 473	
Jardins - Espaces verts	403 926	418 818	14 892	4%
Voirie urbaine et rurale	225 371	234 447	9 076	4%
Propreté -festivités	493 187	505 153	11 966	2%
Contrat Ville	172 230	154 706	- 17 524	-10%
Camping Bidounet	95 651	139 734	44 083	46%
Intervention éco		91 400	91 400	
Total	8 144 317	8 484 074	339 757	4%

RAPPEL DES ORIENTATIONS

L'enveloppe de subventions aux associations est maintenue à 425 000 € comme au BP 2018. Sur ce chapitre, il est à noter la subvention de 165 000 € à l'association Moissac Culture Vibration pour la saison culturelle.

Pour les subventions au titre du contrat de ville, l'enveloppe financière sera maintenue à 100 000 €.

Suite à la reprise en régie de la gestion du Cloître/Abbaye, la subvention de 124 000 € prévue en 2018 pour l'EPIC est supprimée.

Globalement ce chapitre évolue de 9 795 € soit 1% par rapport au BP 2018.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) évoluent de 1% par rapport à 2018 soit + 9 795 €.

Détail des autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Libellé	CA 2017	BP 2018	BP 2019	ECART	
			ARBITRAGE	BP 2019/ BP 2018	
Indemnités élus	187 431	187 500	187 500	-	0%
Missions, formations élus	370	10 500	10 500	-	0%
Contribution SDIS	221 898	250 000	240 000	- 10 000,00	-4%
FSL (Fonds de solidarité Logt)	3 000	3 000	3 000	-	0%
Syndicat du Lemboulas	7 714	8 000	-	- 8 000,00	-100%
Admission en non valeur		8 000	8 000	-	0%
Divers	306	-	-	-	
Subv. Classes de découverte	40 200	39 885	41 080	1 195,00	3%
Subv. Ecoles privées	89 110	88 675	89 275	600,00	1%
Subvention OTSI	124 000	124 000	-	- 124 000,00	-100%
Subvention CCAS	605 000	605 000	590 000	- 15 000,00	-2%
Subventions aux asso.	465 057	425 000	425 000	-	0%
Subvention MCV saison			165 000	165 000,00	
Subventions asso Contrat Ville	99 300	100 000	100 000	-	0%
Total	1 843 387	1 849 560	1 859 355	9 795	1%

Les charges financières (chapitre 66) diminuent de 6% soit – 23 000 € par rapport au BP 2018. Cette diminution fait suite aux opérations de refinancement (2015) et de renégociations (2016) d'une partie de notre dette

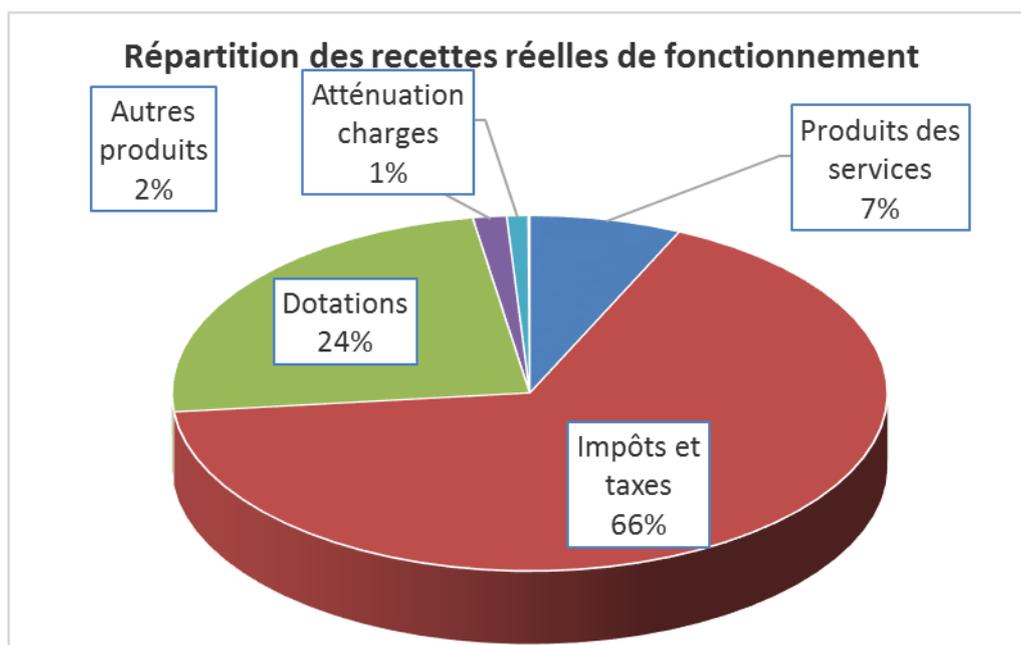
Les charges exceptionnelles (chapitre 67) augmentent de 1% soit – 1 000 € par rapport à 2018.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) seront limitées à 100 000 € en 2019 suite au vote du budget primitif sans les résultats de l'exercice 2018.

Les recettes de fonctionnement :

Recettes fonctionnement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2019	ECART BP19/BP18	EVOLUTION BP A BP
70	Produits des services	930 302	1 169 226	864 212	1 065 612	201 400	23%
73	Impôts et taxes	10 447 951	10 283 382	10 088 731	10 311 243	222 512	2%
74	Dotations	3 645 985	3 854 019	3 630 462	3 749 839	119 377	3%
75	Autres produits	269 530	274 137	231 530	236 200	4 670	2%
013	Atténuation charges	220 000	231 117	150 000	150 000	-	0%
77	Produits exceptionnels	10 000	315 954	10 000	10 000	-	0%
76	Produits financiers		16			-	
78	Reprise provisions					-	
Recettes réelles		15 523 768	16 127 852	14 974 935	15 522 894	547 959	3,66%
042	Ordre (entre sections)	95 000	1 801	95 000	82 000	- 13 000	-14%
Total recettes fonctionnement		15 618 768	16 129 653	15 069 935	15 604 894	534 959	4%
002	Résultat reporté				-	-	
Total recettes fonctionnement		15 618 768	16 129 653	15 069 935	15 604 894	534 959	3,55%

Les recettes réelles de la section de fonctionnement progressent de 3.66% par rapport à 2018 (soit + 547 959 €).



☑ Impôts et taxes (chapitre 73) :**RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES****- La fiscalité directe**

La fiscalité directe de la commune repose sur les 3 taxes ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

L'hypothèse retenue sur le coefficient de revalorisation des bases est de 1%.

A taux constants, le produit de fiscalité directe est estimé à 5 867 855 € soit 39 546 € supplémentaires par rapport à 2018.

Le gouvernement s'est engagé, depuis 2018, à supprimer la taxe d'habitation pour 80% des français d'ici 2020. La mesure prévoit un effet de lissage avec une première baisse de 30% en 2018 et 65% en 2019. Cela ne veut pas dire que 30% des ménages seront exonérés totalement en 2018. Cela signifie que les français concernés par l'exonération auront un abattement de 30% sur leur taxe d'habitation en 2018, un abattement de 65% en 2019 et une exonération totale en 2020.

- L'attribution de compensation

Elle compense le transfert des ressources de fiscalité économique à la Communauté Terres des Confluences tout en minorant les charges transférées. En 2018, l'attribution de compensation a été modifiée suite :

- à la prise en compte de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour la commune de Moissac, cela se traduit par le transfert de la contribution versée au syndicat du Lemboulas pour 7 714.46 €.

- à la clause de revoyure sur la compétence Tourisme transférée en 2017. La première évaluation a conduit à une retenue de 210 774.56 € dont 153 834.96 € de masse salariale.

La commune de Moissac a souhaité actualiser ce montant pour prendre en compte la perte du produit de taxe de séjour évaluée à 38 230.55 € par an, et la réelle quote-part affectée aux personnels transférés pour 52 118.79 € au lieu de 153 834.96 €. En effet, la Commune a dû embaucher 4 agents pour assurer l'accueil de l'Abbaye et du Cloître jusqu'alors assuré par ce personnel transféré.

- à la restitution des subventions versées à trois associations évaluée à 12 700 € (Aïkido Castel-Moissac, Aviron Club Moissac et Terres de Confluences Volley-ball)

- au changement de mode de facturation du service d'instruction d'urbanisme. Au lieu de facturer ce service, ce montant sera retenu chaque année sur l'attribution de compensation.

L'attribution de compensation évaluée à 3 101 011 € en 2017 est de 3 086 117 € en 2018. Pour 2019, d'autres compétences feront l'objet de transferts et impacteront cette attribution.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal des Ressources (FPIC)

L'objectif de ce fonds est d'opérer une redistribution nationale entre les territoires favorisés et les territoires défavorisés.

Le FPIC de la commune de Moissac pour 2018 est resté identique à celui de 2017 soit 194 246 € suite à un accord entre les communes et la Communauté Terres des Confluences de figer ce montant même si la répartition du droit commun portait pour 2018 le montant de la commune de Moissac à 199 848 €. Le montant est donc figé pour 2019.

66 % des recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au chapitre « Impôts et taxes »

Détail des produits « Impôts et Taxes » (chapitre 73) :

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018 PREVISIONNEL	BP 2019		ECART BP 2019/ BP 2018	
						ARBITRAGE			
Contributions directes => taux reconduits	7 881 237	6 793 175	5 679 129	5 679 389	5 828 309	5 867 855	188 466	3%	
Cotisation / valeur ajoutée des entreprises	456 602	-			-		-		
Fonds National Garantie Ressources	475 585	475 585	475 585	475 585	475 585	475 585	-	0%	
Fonds de Péréquation Intercommunal	257 391	239 811	194 246	155 246	194 246	194 246	39 000	25%	
Taxe sur les pylones électriques	10 990	11 270	11 590	11 500	11 840	11 840	340	3%	
Taxe sur l'électricité	291 379	286 999	300 807	300 000	300 000	300 000	-	0%	
Taxe sur les emplacements publicitaires	5 323	5 519	56 668	50 000	48 976	50 000	-	0%	
Taxe sur les surfaces commerciales	112 573	-					-		
IFER Impôt forfaitaire des entreprises	53 942	-					-		
Droits de mutation	231 220	153 483	247 834	200 000	200 000	200 000	-	0%	
Droits de stationnements	39 780	41 369	43 611	40 000	50 266	43 000	3 000	8%	
Droits de place	51 647	56 119	49 543	51 000	41 888	50 100	- 900	-2%	
Rôles supplémentaires			91 333		43 052		-		
Attribution de compensation		2 226 035	3 101 011	3 101 011	3 086 617	3 086 617	- 14 394	0%	
Aire de camping cars		13 754	32 025	25 000	31 182	32 000	7 000	28%	
Total	9 867 669	10 303 118	10 283 382	10 088 731	10 311 961	10 311 243	222 512	2%	

A noter pour 2019 : l'augmentation de 2% de ce chapitre soit + 222 512 €.

- Le maintien des taux de fiscalité « ménage » de 2018 : taxe d'habitation et taxes foncières. Les 188 466 € supplémentaires proviennent pour 39 K€ à une évolution prévisionnelle des bases de 1% et pour le reste à une notification des bases de 2018 supérieure à l'estimation du BP 2018.
- Le maintien du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) à hauteur du montant notifié de 2017.
- La diminution de l'attribution de compensation de 14 394 € suite aux transferts opérés en 2018 (GEMAPI, subventions aux associations, changement du mode de facturation des instructions d'urbanisme, compétence tourisme) et conformément aux rapports de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).
- L'augmentation du produit lié à l'aire de camping-cars de 7 000 € soit une prévision de 32 000 € pour 2019.

☑ Dotations et participations (chapitre 74) :**RAPPEL DES ORIENTATIONS**

L'enveloppe « normée » de l'Etat devrait être stable à hauteur de 38.1 Mds d'euros comme en 2018.

- La dotation forfaitaire

Concernant la dotation forfaitaire de la commune, nous la maintenons à hauteur du montant notifié en 2018 ; à savoir : 1 129 769 €

- La dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Sans précision sur les mécanismes de péréquation, au niveau de la dotation de Solidarité Urbaine nous prenons l'hypothèse d'une évolution de 1% par rapport au montant notifié en 2018 soit 1 265 609 € pour 2019.

- La Dotation Nationale de péréquation (DNP)

Après 2 années de baisse (2016 et 2017), cette dotation a légèrement progressé en 2018 de +2.31%. Pour 2019, l'hypothèse retenue est le maintien du montant notifié en 2018 soit 371 763 €.

- Les compensations fiscales

Ces allocations de l'Etat visent à compenser les collectivités locales des mesures d'exonération antérieurement décidées par l'Etat dans le cadre d'une politique nationale. Toutefois, elles ont peu à peu perdu leur vocation pour devenir la variable d'ajustement permettant de respecter le niveau d'évolution fixé aux concours financiers de l'Etat.

Les compensations fiscales risquent d'être impactées en 2019 pour permettre notamment la progression de la DSU. Les hypothèses retenues dans la prospective financière sont une baisse de 10% par rapport à 2018

Le chapitre des dotations représente 24 % des recettes réelles de la section de fonctionnement
Ce chapitre progresse de 3% par rapport au BP 2018.

Les montants des dotations ne sont pas notifiés au moment de la rédaction de ce rapport.

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018 PREVISIONNEL	BP 2019	ECART	
						ARBITRAGE	BP 2019/ BP 2018	
Dotation forfaitaire	2 189 595	1 284 785	1 114 524	1 114 000	1 129 769	1 129 769	15 769	1%
Dotation de solidarité urbaine	900 398	1 077 969	1 173 526	1 185 000	1 234 740	1 265 609	80 609	7%
Dotation nationale de péréquation	399 520	390 719	363 376	337 940	371 763	371 763	33 823	10%
Compensations CET	36 822	15 564	4 844				-	
Compensations TH	347 473	298 507	224 222	168 167	231 727	208 554	40 387	24%
Compensation FNB + FB	135 094	153 175	107 514	75 259	97 947	89 291	14 032	19%
Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	250 066	250 064	250 066	230 056	250 068	250 066	20 010	9%
Participation Etat - Passeports / CNI	5 030	5 030	5 030	5 000	5 000	5 000	-	0%
Subvention de l'ACSE CLSPD	10 000	11 000	15 000	17 500	10 000	10 000	- 7 500	-43%
Dotation réforme rythmes scolaires	79 780	114 180	115 230	76 290	78 450	-	- 76 290	-100%
Subvention Région Installations sportives	23 375	23 214	21 975	22 000	22 000	15 000	- 7 000	-32%
Subvention Département Culture	20 900	-				-	-	
Subvention Région Culture	28 409	-				-	-	
Participations Stand Fête des Fruits/Chasselas	23 210	9 250	9 390	6 000	6 000	9 000	3 000	50%
Subvention Dép. Ecole musique	4 892	10 716	5 300	4 000	4 000	4 000	-	0%
Subvention Région Ville d'Art et d'Histoire		7 500	-	7 500	7 500	5 500	- 2 000	-27%
Participation CAF et MSA	308 755	331 502	417 924	334 500	334 500	330 000	- 4 500	-1%
Participation communes au CLSH	1 150	900	1 300	750	-	750	-	0%
Subventions Fête des fruits Région	15 000	6 000	6 500	2 000	2 000	3 000	1 000	50%
Subvention Département Fête des Fruits/Chasselas	15 000	1 500	3 000	2 000	3 000	6 500	4 500	225%
Subvention Région Travaux Eglise							-	
Subvention Département prix Villes&Villages	500	310	310		300		-	
Participation office du tourisme							-	
Dotation de recensement	2 786	2 630	2 508	2 500	2 424	2 500	-	0%
Contrat de Ville	7 500	14 300	13 537	40 000	20 000	43 537	3 537	9%
Divers	11 188	7 110	4 943		600	-	-	
Subvention pour soutien à la parentalité					3 000		-	
Total	4 816 443	4 015 925	3 854 019	3 630 462	3 814 788	3 749 839	119 377	3,3%

- LA DOTATION FORFAITAIRE :

La dotation forfaitaire devrait être maintenue par rapport au montant notifié de 2018.

- LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

La dotation de solidarité urbaine (DSU) de 2019 est estimé à 1 265 609 € soit + 1% par rapport au montant encaissé en 2018 et + 7% par rapport à la prévision du BP 2018.

- LES COMPENSATIONS FISCALES

Les prévisions budgétaires 2019 tiennent compte d'une diminution globale de 10% des compensations fiscales (taxe habitation et taxes foncières) par rapport aux montants notifiés de 2018. Les compensations fiscales de 2018 ont été baissées de 27% lors de l'établissement du BP 2018, ce qui explique les évolutions de 24% et 19 % par rapport à 2018.

- LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP (DCRTP)

Cette compensation aurait dû diminuer de 8% en 2018 d'après le projet de Loi de Finances. Finalement, cette dotation n'est pas minorée pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) ce qui est le cas pour Moissac. Pour 2019, cette dotation est maintenue à 250 066 € d'où +9% par rapport au BP 2018.

Les autres recettes concernent les subventions de fonctionnement de la Région, du Département de la CAF et de la MSA. Elles continuent à participer au fonctionnement de certains services (école de musique, centre de loisirs et accueil de loisirs).

A noter pour 2019 :

- La suppression sur 2019 de la dotation suite à la réforme des rythmes scolaires pour environ 76 000 €.
- La diminution de la contribution de la région au titre de l'utilisation des équipements sportifs par le Lycée – 7 000 €.
- Les participations de la CAF et de la MSA au titre des prestations de du contrat enfance 2016-2020 pour 330 000 €.
- L'inscription en 2018 de 43 537 € au titre du Contrat de Ville pour financer les postes liés au contrat de ville.

Le produit des services (chapitre 70):

Le produit des services représente 7% des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire 2019 est en progression de 23% soit + 201 400 €.

Détail des produits des services (chapitre 70) :

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018 PREVISIONNEL	BP 2019	ECART	
						ARBITRAGE	BP 2019/ BP 2018	
Billetterie spectacles "culture"	27 018	10 221	11 007	10 000	-	-	- 10 000	-100%
Ventes de produits dérivés "culture"		379	2 771	200	169	-	- 200	-100%
Bibliothèque	3 752	4 309	3 380	3 012	3 000	3 012	-	0%
Ecole de musique	35 171	37 148	36 901	33 000	33 000	30 000	- 3 000	-9%
Classes patrimoniales	7 903	6 449	12 270	10 000	10 000	7 500	- 2 500	-25%
Cantines scolaires	281 879	283 633	258 563	275 000	260 000	265 000	- 10 000	-4%
Refacturation repas CCAS	141 068	91 778		-			-	
Centre de loisirs	64 830	51 670	51 252	55 000	50 000	50 000	- 5 000	-9%
Accueil ALAE	13 366	3 917	765	-			-	
Concessions et redevances funéraires	19 730	25 325	26 672	24 000	24 000	22 500	- 1 500	-6%
Convention entretien espaces verts (TEC)	14 541	14 587	14 576	14 500	14 500	14 500	-	0%
Occup. domaine public ERDF, France T	26 002	26 601	25 994	26 000	25 000	26 000	-	0%
Occup. domaine public bar, commerces	27 960	30 847	26 753	26 000	25 000	25 000	- 1 000	-4%
Aire des gens du voyage	2 955	2 690	7 655	3 300	5 940	8 000	4 700	142%
Rbst perso. SIEPA	72 810	80 000	64 737	68 700	60 000	30 900	- 37 800	-55%
Remboursement perso. SM3P						-	-	
Remboursement perso. Cté de Commur	35 364	25 591	271 797	15 000	55 575	15 000	-	0%
Remboursement personnel SDIS		2 128	6 384			-	-	
Produit aire de camping car (TEC) * Produit aire de camping car transf						-	-	
Autorisations de voirie (TEC)			410	500	500	600	100	20%
Divers	975					-	-	
Remboursement personnel et frais OT		89 682	48 185	-	-	-	-	
Reversement recettes Cloître et camping			299 154	300 000	95 000	-	- 300 000	-100%
Recettes camping					170 000	170 000	170 000	
Recettes Cloître Musée entrées +boutique					335 000	397 600	397 600	
Total	775 324	786 955	1 169 226	864 212	1 166 684	1 065 612	201 400	23%

* Produit aire de camping car transféré au chapitre 73

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif ne reprend les restes à réaliser de 2018 qui seront repris lors du budget supplémentaire qui intégrera les résultats de l'exercice 2018.

Dépenses d'investissement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 19/11/2018	BP 2019	Ecart de BP à BP
20	Etudes, logiciels	372 000	235 932	192 150	267 395	243 800	27%
21	Immobilisations corporelles	1 609 630	1 341 379	1 760 980	1 436 415	1 870 300	6%
23	Immobilisations en cours	1 755 000	1 101 247	1 365 000	1 518 346	1 842 500	35%
Sous-total dépenses d'équipement brut		3 736 630	2 678 558	3 318 130	3 222 156	3 956 600	19%
204	Subventions d'équipement	331 000	279 318	290 000	536 354	789 000	172%
16	Remboursement dette	1 338 000	1 372 469	1 310 000	1 201 647	1 410 000	8%
27	Immobilisations financières		239 950				
10	Remboursement de TLE			50 000		150 000	200%
020	Dépenses imprévues			80 000		60 000	-25%
Total dépenses réelles		5 405 630	4 570 295	5 048 130	4 960 157	6 365 600	26%
040 et 041	Ordre	195 000	66 681	195 000	17 475	182 000	-7%
001	Déficit d'investissement						
Total dépenses d'investissement		5 600 630	4 636 975	5 243 130	4 977 632	6 547 600	25%

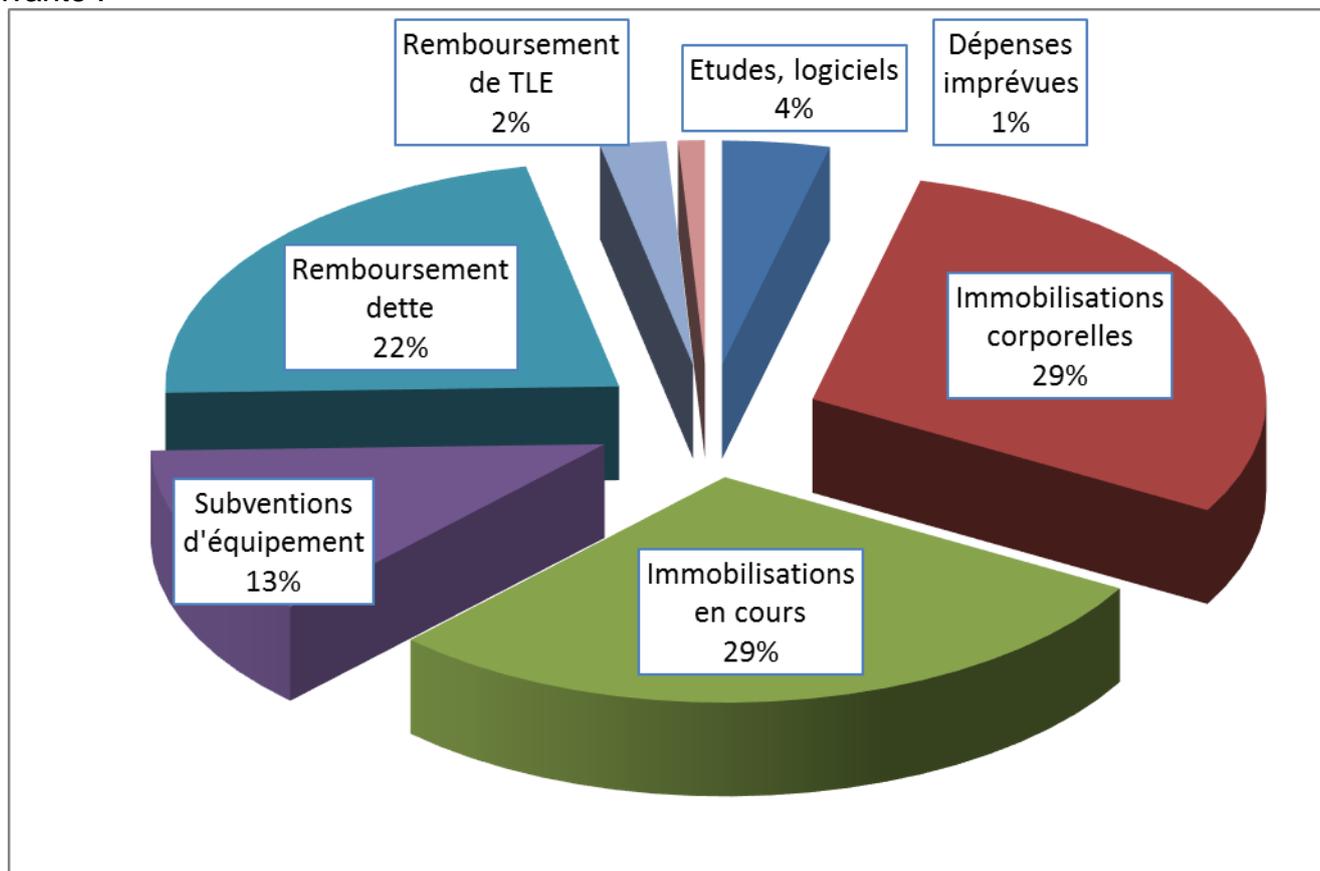
Recettes d'investissement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 19/11/2018	BP 2019	Ecart de BP à BP
13	Subventions d'investissement	693 884	915 814	556 768	811 011	667 553	20%
16	Emprunt	2 684 671	1 300 000	2 686 362	1 000 000	3 473 593	29%
10	Dotations	400 000	988 778	500 000	546 300	550 000	10%
1068	Affectation excédent fonct.		-		1 631 475		
23	Reversement travaux SIEPA		-		71 135		
27	Autres immos financières		85 218				
Total recettes réelles		3 778 555	3 289 809	3 743 130	4 059 922	4 691 146	25%
040 et 041	Ordre	1 300 000	1 550 266	1 500 000	1 159 085	1 200 000	-20%
021	Virement de la section de fonct	522 075	-	-		656 454	
001	Excédent Investissement						
Total recettes d'investissement		5 600 630	4 840 075	5 243 130	5 219 006	6 547 600	25%

La section d'investissement s'équilibre à 6 547 600 € avec un emprunt d'équilibre de 3 473 593 €. Le budget d'investissement est en augmentation de 25% par rapport au budget primitif de 2018.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 19/11/2018	BP 2019	Ecart de BP à BP
20	Etudes, logiciels	372 000	235 932	192 150	267 395	243 800	27%
21	Immobilisations corporelles	1 609 630	1 341 379	1 760 980	1 436 415	1 870 300	6%
23	Immobilisations en cours	1 755 000	1 101 247	1 365 000	1 518 346	1 842 500	35%
Sous-total dépenses d'équipement brut		3 736 630	2 678 558	3 318 130	3 222 156	3 956 600	19%
204	Subventions d'équipement	331 000	279 318	290 000	536 354	789 000	172%
16	Remboursement dette	1 338 000	1 372 469	1 310 000	1 201 647	1 410 000	8%
27	Immobilisations financières		239 950				
10	Remboursement de TLE			50 000		150 000	200%
020	Dépenses imprévues			80 000		60 000	-25%
Total dépenses réelles		5 405 630	4 570 295	5 048 130	4 960 157	6 365 600	26%
040 et 041	Ordre	195 000	66 681	195 000	17 475	182 000	-7%
001	Déficit d'investissement						
Total dépenses d'investissement		5 600 630	4 636 975	5 243 130	4 977 632	6 547 600	25%

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 5 048 130 € et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'équipement (sans intégrer les restes à réaliser) représentent 62% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement inscrites sur 2019 :

- La poursuite de la création d'un Musée sur le site de l'Abbatiale pour 1 000 000 €.
- Des travaux dans les bâtiments communaux pour 290 000 €
- Des travaux de voirie urbaine y compris la signalisation horizontale et feux LED pour 285 000 €
- Des travaux de voirie rurale pour 270 000 €
- Des travaux dans les écoles pour 232 000 € dont 30 000 € prévus pour le dédoublement des classes de CE1 dès la rentrée scolaire de 2019.
- De gros travaux d'entretien sur les bâtiments classés pour 195 000 €
- La réfection de la salle du Conseil Municipal pour 180 000 €
- Des travaux dans nos équipements sportifs pour 155 000 € dont 100 000 € pour l'éclairage du terrain B du Sarlac
- La seconde tranche du projet d'informatisation des écoles pour 100 000 €
- Des travaux de mises aux normes accessibilité d'après l'ADAP pour 90 000 € (Agenda Programmé d'Accessibilité)
- La reprise de l'habillage du quai du port canal et des travaux de curage pour 30 000 €
- L'achat de 2 véhicules de type VL pour 30 000 € dans le cadre du renouvellement de la flotte automobile.

Les projets d'investissement qui ont fait l'objet d'une demande de financement (Etat, Département, Région, ...) ne seront lancés qu'après connaissance des montants de subventions attribués.

Les subventions d'équipement :

Il s'agit des subventions de la commune versées dans le cadre de l'OPAH, aux associations pour leurs équipements et à Tarn-et-Garonne Habitat pour la participation aux travaux de la gendarmerie et à la Communauté Terres des Confluences au titre de la participation à la construction du complexe aquatique

En 2019, le budget s'élève à 789 000 € :

- La seconde participation à la Communauté Terres des Confluences pour la construction du complexe aquatique pour 500 000 €
- Une enveloppe de 180 000 € de subvention communale dans le cadre de l'OPAH.
- La participation à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de la gendarmerie pour 105 000 €

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement							
		BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018 AU 19/11/2018	BP 2019	Ecart de BP à BP
13	Subventions d'investissement	693 884	915 814	556 768	811 011	667 553	20%
16	Emprunt	2 684 671	1 300 000	2 686 362	1 000 000	3 473 593	29%
10	Dotations	400 000	988 778	500 000	546 300	550 000	10%
1068	Affectation excédent fonct.		-		1 631 475		
23	Reversement travaux SIEPA		-		71 135		
27	Autres immos financières		85 218				
Total recettes réelles		3 778 555	3 289 809	3 743 130	4 059 922	4 691 146	25%
040 et 041	Ordre	1 300 000	1 550 266	1 500 000	1 159 085	1 200 000	-20%
021	Virement de la section de fonct	522 075	-	-		656 454	
001	Excédent Investissement						
Total recettes d'investissement		5 600 630	4 840 075	5 243 130	5 219 006	6 547 600	25%

Les recettes réelles d'investissement atteignent 4 691 146 € dont :

- 667 553 € de subventions d'investissement :
- 400 000 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2017
- 150 000 € de produit de taxe d'aménagement

Le budget d'investissement 2019 est équilibré avec un emprunt d'équilibre de 3 473 593 € qui sera diminué au budget supplémentaire avec l'intégration des résultats de 2018.

AR PREFECTURE

082-218201127-20181218-CM20181218_7-BF

Regu le 21/12/2018

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets Lotissement Belle Ile et Lotissements seront votés au Conseil Municipal d'avril 2019 avec la reprise des résultats de 2018.

Les maquettes budgétaires fournies lors de cet envoi sont des maquettes « simplifiées », toutefois les documents complets sont consultables en Mairie.